

MARS 1971 / 7

LE COR DE CHASSE

BULLETIN PERIODIQUE
DE L'AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED



DE JACHTHOORN

PERIODISCH TIJDSCHRIFT
VAN DE NATIONALE VERENIGING DER JAGERS TE VOET

MARS 1971

N° 7

De Coz de Chasse

Bulletin périodique de l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied

Rédaction : rue Spinois, 144 - 6000 CHARLEROI

S O M M A I R E

I N H O U D

Pages

- Notre Assemblée générale	2 à 4
- Notre Banquet familial	5 - 6
- Le Général de GAULLE	7
- De Jagersdag van CHARLEROI	8 - 9
- A propos !	10 - 11
- Les jeunes ne viennent pas...	12 - 13
- On nous répond	14 - 15
- CHASSEURS	16 à 22

De Jachthoorn

Periodisch tijdschrift van de Nationale Vereniging der Jagers te Voet

Redactie : rue Spinois, 144 - 6000 CHARLEROI

MAART 71

N° 7

Notre Assemblée Générale 17 Janvier 1971

Ce fut assurément une belle journée pour notre Amicale. En effet, environ 70 (septante) membres avaient dès 9.30 heures pris place dans une des salles de la Maison du Soldat. Ils venaient principalement de la région de Charleroi, mais aussi de Bruxelles, d'Anvers, de Mons et même de Chimay.

C'est donc devant une belle assemblée de Chasseurs à Pied que le Président ouvrit la séance en demandant quelques instants de recueillement à la mémoire de nos membres décédés depuis la fondation de notre Association.

Notre Trésorier, Mr André RIGAUX, nous présenta ensuite la situation financière qui est bonne puisque nous avons en caisse environ 52.000 Fr et qu'il faut considérer que 2/3 de nos membres n'ont pas encore payé leur cotisation 1971.

Après le contrôle des comptes par deux vérificateurs, le Président reprit la parole pour donner un rapide bilan de ce qui a été fait en 1970 et pour parler de l'avenir.

Notre bulletin périodique a donné au cours de l'année écoulée la relation des activités de l'Amicale, nous n'y reviendrons donc plus mais nous parlerons plutôt de l'avenir.

Par décision quasi unanime la date de l'Assemblée Générale Statutaire a été maintenue dans le courant de janvier, tout au moins pour 1972.

Participation des jeunes à l'Amicale.

C'est une question fort importante qui fut longuement débattue. Vous lirez dans ce bulletin un article rédigé par le Major Luc CHASSEUR, à ce sujet. Il faut que des jeunes viennent à nous et que nous allions vers eux. Des contacts vont être pris avec le Commandant du 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied pour envisager la création, au sein du Régiment, d'un Comité de jeunes. D'autre part, il est demandé à nos fidèles membres de recruter des membres autour d'eux.

Activités prévues en 1971.

- Il est prévu cette année un rappel du 3^{me} Chasseurs à Pied, Bataillon de réserve et un rappel des réservistes du 2^{me} Chasseurs à Pied. Suite à une proposition du Commandant du 3^{me} Chasseurs, des contacts seront pris pour qu'une délégation de l'Amicale puisse rendre visite aux troupes pendant le rappel.
- Le Pèlerinage à PONT BRÛLE et à EPPEGEM sera réorganisé complètement afin de donner satisfaction à tous. La Fraternelle 1914-1918 des 1^{er} et 4^{me} Régiments de Chasseurs à Pied sera invitée à y participer.

- La participation de l'Amicale aux cérémonies des Fastes du 2me Chasseurs, dernière unité de Chasseurs à Pied encore en activité, fera l'objet de la particulière attention du Conseil d'Administration.

Nous avons donc du pain sur la planche et nous allons dès maintenant nous occuper de ces trois points importants. Nous y reviendrons en détail en temps voulu, mais, en attendant, il est bien évident que le Conseil d'Administration accueillera avec beaucoup d'intérêt les suggestions que nos membres voudraient lui faire.

Après de nombreux échanges de vue dans un très bon esprit de collaboration, on passa à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant pour objet les modifications aux Statuts et l'élection d'Administrateurs. L'Assemblée se trouvait valablement constituée, puisque aux 70 membres présents venaient s'ajouter 85 procurations, ce qui portait l'assistance à plus des deux tiers des membres en règle de cotisation à la date de l'Assemblée Générale.

C'est à l'unanimité des membres présents et représentés que les modifications suivantes furent décidées :

1. Remplacer l'Art 2 des Statuts par le texte suivant :
"Art 2 : L'Association a son siège dans l'Arrondissement Judiciaire de Charleroi, à CHARLEROI, rue Spinois, 144."
2. Au quatrième alinéa de l'Art 11, supprimer le mot "recommandé" après le mot "lettre" .
3. Au quatrième alinéa de l'Art 24, remplacer "dans le courant du mois de septembre" par "dans le courant du mois de janvier" .
4. Remplacer le deuxième alinéa de l'Art 30 par le texte suivant :
"Tous les associés et les tiers peuvent en prendre connaissance au Siège et sur demande" .
5. Remplacer tout l'Art 31 par le texte suivant :
"L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Ensuite on passa à l'élection d'Administrateurs :

les quatre membres sortants et rééligibles furent réélus à l'unanimité : il s'agit de Messieurs OLDENHOVE de GUERTECHIN, DECKERS, VANDELDELDE et SMOOS.

Pour remplacer les cinq membres sortants et non rééligibles, nous étions en possession de sept candidatures. L'Assemblée ayant proposé de porter le nombre d'Administrateurs à vingt et un, les sept candidats ont été élus à l'unanimité ; il s'agit de :

Mr BANCU Robert, Dessinateur Industriel, rue de l'Enseignement, 3 à TAMINES.

Mr DEHASSE Emile, Sous-Officier pensionné, rue de la Fontaine, 4 à CHATELINEAU.

Mr DUBOIS Jean, Sous-Officier pensionné, rue Jean Jaurès, 34 à MARCINELLE.

Mr DUPONT Jean, Architecte, rue Léon Bernus, 34 à CHARLEROI.

Mr LALIERE Charles, Officier pensionné, avenue R. Gobert, 48 à
BRUXELLES 18.

Mr LEMAIRE Léon, Technicien, rue de l'Alouette, 33 à CHARLEROI

Mr WALGRAFFE Marcel, Négociant, rue de Herdal, 162 à ROSEE.

Le Bureau reste le même que précédemment. Ce bureau remercie les membres sortants pour le travail accompli depuis la fondation et il souhaite de tout coeur qu'ils demeurent vigilants de notre Amicale.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux Administrateurs et leur demande de bien vouloir consacrer un peu de leurs loisirs à la prospérité de notre Association.

Nous signalons que Messieurs PATERNOSTER et MOLLE, tous deux Docteurs en Droit et Notaires, ont marqué leur accord pour rester à la disposition du Conseil d'Administration comme Conseillers Techniques.

A l'issue de cette Assemblée, en cortège précédé de notre drapeau, nous nous sommes rendus au Monument aux Morts de la Ville de CHARLEROI. Des fleurs furent déposées par notre Président pendant que notre ami MIKALO sonnait "Aux Champs".

Notre Banquet Familial.

Autant que notre Assemblée Générale, notre Banquet Familial fut une réussite. Après le dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Ville, la plupart des membres ayant assisté à l'Assemblée furent rejoints par leurs épouses et tout notre groupe se rassembla dans la cour de la Caserne Trésignies face au Mémorial aux Chasseurs où notre Président déposa une gerbe de fleurs pendant la sonnerie "Last Post" exécutée par le fidèle MIKALO.

Ensuite rassemblement au Mess des Sous-Officiers mis aimablement à notre disposition par Monsieur le Lieutenant-Colonel BEM WOLF A. Commandant le 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied, et où nous sommes accueillis par l'Adjudant de Corps René YERNAUX et l'Adjudant Raymond MARLAIRE, gestionnaire.

C'est l'heure de la détente et le bar accueille les assoiffés. On discute, on fait connaissance, on se retrouve, c'est vraiment une réunion familiale. Le Président et le Secrétaire mettent au point les derniers détails pendant que les serveurs préparent l'apéritif.

Quand tout est en ordre, la sonnerie "Rassemblement" retentit et tous les assistants se groupent autour du Président pour prendre l'apéritif. Quelques mots de bienvenue et de remerciement du Président qui signale que le repas aura lieu sans aucun protocole mais qu'il a tenu cependant à placer à sa table, pour les remercier de leur présence, Monsieur le Major PELOUSSE représentant le Chef de Corps, et Madame, ainsi que Monsieur Gustave WARMONT, notre premier Membre Honoraire et donateur de notre drapeau.

Après ces quelques mots, notre ami MIKALO, toujours lui, exécute les sonneries de tous les Régiments de Chasseurs à Pied. L'an prochain nous espérons pouvoir faire entendre toutes les marches des Chasseurs à Pied enregistrées sur bande.

Il est temps de passer à table ! Nous sommes exactement cent convives et tout le monde a vite fait de trouver sa place autour des tables soigneusement garnies.

Bonne chère, bons vins, ambiance vraiment "chasseur", tout constitue à faire de notre premier repas familial un grand succès.

Au dessert, Madame QUINOT, peintre et poète, Présidente de la Haute Académie Internationale de Lutèce à Paris, épouse de notre membre Aimé HUBAUX, nous lu quelques uns de ses poèmes et l'Adjudant L. VANDELDE nous fit passer quelques bons moments avec ses monologues patriotiques et humoristiques.

Il nous est très agréable de signaler combien le service, assuré par une équipe de jeunes chasseurs et dirigée par l'Adjudant MARLAIRE, fut impeccable et sympathique. Ces jeunes ont accepté avec gentillesse de consacrer leur dimanche à servir leurs anciens. Nous les en remercions de tout coeur.

.../...

Après une collecte réclamée par toute l'assistance notre Secrétaire remis à l'Adjudant MARLAIRE la somme de 2.787 francs à partager entre ceux qui nous avaient si bien servis.

Et la journée se termina dans l'ambiance chaude et sympathique du Bar des Sous-Officiers. A 21 heures l'ambiance était encore très bonne !!!

La journée du 17 janvier 1971 restera une grande journée pour notre famille de Chasseurs à Pied et, comme disent les sportifs, nous essayerons de faire encore mieux la prochaine fois.

RENDEZ-VOUS A TOUS EN JANVIER 1972 !!!



LE GENERAL de GAULLE
ANCIEN CHEF DE CORPS DU
19me BATAILLON DE CHASSEURS PORTES

- Article paru dans "LE COR DE CHASSE" Revue des Bataillons de Chasseurs Français et de la Fédération Nationale des Sociétés d'Anciens Chasseurs à Pied, Alpains, Cyclistes, Portés et Aéroportés ..

Tout a été dit sur la vie exceptionnelle de Charles de GAULLE et sur la marque qu'il a laissée dans la vie politique mondiale de ces trente dernières années. Considérons seulement ce que représente pour nous, Chasseurs, celui qui refusa d'accepter l'abaissement de la France, qui rassembla les énergies du pays et n'eût de cesse que la souveraineté nationale fut intégralement respectée par tous.

S'il fut l'un des nôtres en commandant à TREVES, de 1927 à 1930, le 19^e BCP, la photographie dédicacée que nous reproduisons ici prouve d'une façon non équivoque son attachement aux Chasseurs (1)

Nombreux sont parmi nous ceux qui, servant sous l'écusson du 19^e et du 20^e en 1945, se souviennent du défilé du 14 juillet. Lorsque le détachement du 19^e vint à GRENOBLE pour recevoir le Drapeau alors confié à la garde du 27^e BCA, la participation des Chasseurs et de leur Drapeau au défilé du 14 juillet à PARIS n'était pas prévue par le Commandement. L'un d'entre nous eût alors l'idée d'alerter une personnalité de l'entourage du Général. Quelques heures plus tard, alors que nous étions sur le point de repartir pour L'Arlberg, le Commandant PUTZ recevait un télégramme lui donnant l'ordre de monter sur PARIS dans les plus brefs délais.

Nous y arrivâmes dans la nuit du 12 au 13 juillet, puis ce fut l'inoubliable défilé, depuis le Cours de Vincennes jusqu'à la République, au milieu des ovations d'une foule considérable.

Pour Charles de GAULLE, les Chasseurs, à la pointe du combat dans les maquis puis dans les bataillons sur tous les fronts en 1945, ne pouvaient être absents de cette manifestation d'unanimité nationale. L'Homme des Tempêtes ou de L'Espoir était bien l'un des nôtres.

(1) La photo dont parle cet article représente le Colonel de GAULLE en tenue de Chasseur et porte la dédicace suivante :

"Honneur et Gloire aux Chasseurs ! "

L'un d'entre eux

(sé)

C. de GAULLE

DE JAGERS DAG VAN CHARLEROI

De 1e jagersdag, ingericht door de Nationale Vereeniging der Jagers te Vaet, die heeft plaats gehad te Charleroi, op Zondag 17 januari 1971, is een groot succès geweest.

Gevolg gevende aan de vriendelijke uitnodiging van de Heer Voorzitter BOURG heeft eene delegatie van de Antwerpse jagers er aan deelgenomen.

Aan de algemene en statutaire vergadering, hebben er een bevredend aantal jagers deelgenomen, maar niet voldoende volgens het aantal leden van het verbond.

Vele hebben zich laten verontschuldigen voor verschillende aanvaardbare redens en hun volmacht laten gewonden, die de vergadering toegelaten heeft, van op eene regelmatige wijze te stemmen voor de verandering der statuten.

In de openingstoespraak bedanjt de voorzitter de aanwezige leden, maar betreurde de geringe opkomst en besloot met een oproep tot alle jagers, oud en jong, van deel uit te maken van het broederlijk verbond, en hunne medewerking te verleenen, door talrijke de algemene vergaderingen en plechtigheden bij te wonen.

(Een warm applaus aan de voorzitter)

Na deze prachtige toespraak heeft de vergadering, de veranderingen aan de statuten als ook de verkiezing van de uittrende en nieuwe bestuurleden, met algemene stemmen goedgekeurt.

Deze vergadering heeft mij den indruk gelaten, dat er hard gewerkt is geweest van wege de voorzitter en zijn medewerkers, voor het verbond op eene hoge school te brengen.

Na de vergadering in men stoetsgewijze naar het monument der gesneuvelden geweest, waar eene bloemenhulde heeft plaats gehad.

In de Kazerne Trésignies, was de ontvangst door de Kolonel zeer vriendelijk. Na eene bloemenhulde aan het monument zijn wij ontvangen geweest in de Mess van de officieren, waar ons een apperitief is aangeboden geweest.

Het broederlijk Eetmaal (zonder protocole) waar vele damen aanwezig waren was uitstekend en tijdens het welke eene vriendelijke atmosfeer heerste.

.../...

Aan alles kwam een einde, en we moeten tot ons groot spijt die goede atmosfeer verlaten om terug naar Antwerpen te reizen, en t'is met warme handdrukken en een tot wederziens, dat wij die onvergeetbare jagersdag hebben verlaten.

Bravo Heer Voorzitter BOURG en uwe medewerkers voor het inrichten van deze 1e jagersdag, al hopen de dat er volgend jaar meer jagers zullen tegenwoordig zijn.

Leve het Nationaal Verbonden der Jagers te Voet.

Een Antwerpse jager.

A handwritten signature, possibly 'W. M.', is written in the center of the page. Below the signature, there are two horizontal lines: a shorter one to the right of the signature, and a longer one extending across most of the page width below it.

A PROPOS!

Lors de notre assemblée générale du 17 janvier, nous avons entendu notre Président (toujours enrôlé) faire appel à des collaborateurs pour rédiger des articles destinés à notre bel organe de liaison qu'est "Le Cor de Chasse" .

Devons-nous pour cela diagnostiquer une atteinte au "terrible mal de copie" si redouté de tous les rédacteurs en chef ? Nous ne le pensons pas puisqu'il y a en réserve, un "historique des Chasseurs à Pied" dont notre Cher Président a annoncé (prudemment) la parution en 4 parties. Nous ne croyons pas non plus que c'est la "plume qui s'est évaporée dans la nature" qui empêche un membre de l'amicale d'écrire à sa revue mais c'est peut être une certaine indifférence vis-à-vis du contact humain ou de la relation sociale.

Ami lecteur, vous excuserez le style un peu direct du signataire de cet "à propos !" Ce n'est pas un humaniste car au lieu d'étudier Cicéron il a mal digéré les maths. Il serait plutôt "réaliste" du fait de sa modeste participation à des œuvres sociales.

Nous savons qu'il y a des peuples bien plus mal lotis que nous. Mais dans notre petite Belgique, il existe encore bien des malheureux qui ont épuisé toute forme d'aide que peut leur apporter la loi ou la sécurité dite "sociale" .

Je pense spécialement à l'enfance handicapée ou moralement abandonnée ou à d'autres cas sociaux qui font l'objet de collectes nationales telle que la 48.81.00.

Collaborateur bénévole de ces opérations philanthropiques, un groupe provincial du Namurois constituait il y a quelques années, une amicale qui s'est penchée sur les cas sociaux les plus désespérés. Son action très discrète mais efficace (grâce au mécénat de son président) s'est intensifiée au profit des plus déshérités et de fil en aiguille a dû étendre son activité au-delà des limites de la province. Ce groupement est devenu "l'Amicale Nationale des CHEVALIERS DU COEUR" dont le siège social est établi à Belgrade, avenue J. Abras, 32.

En résumant succinctement la Charte des Chevaliers, vous saurez tout.

- * L'Amicale est une association de personnes qui s'engagent à accepter, propager et mettre en oeuvre au profit de tous les déshérités sa devise qui est : "AIMER, COMPRENDRE, SERVIR, AIDER" .
Toute personne en difficulté physique, matérielle ou morale peut faire appel à l'Amicale, quelque soit sa condition sociale, sa race, ses opinions politiques ou philosophiques.
L'Amicale est à la disposition des opérations philanthropiques entreprises sur le territoire belge qui lui en font la demande . . .
- * Tout membre qui accepte une charge la plus élevée ou minime soit-elle, en assume les frais de ses propres deniers. Il n'est imputé aucun frais de prélèvement pour le fonctionnement de l'Amicale.

.../...

* Tout membre s'engage à respecter la Charte et à rester toujours un "Chevalier du Coeur" partout et en toute circonstance.

Pour réaliser une telle devise il faut du coeur mais aussi de l'argent et c'est ce dernier qui nous manque le plus. La prochaine opération 48.81.00 étant axée sur l'aide aux handicapés, un de nos éminents collaborateurs, inspecteur à la Caisse d'Epargne vient de mettre sur pied une formule d'assurance vie permettant aux enfants handicapés de bénéficier d'une rente annuelle à partir de n'importe quel âge et quoiqu'il arrive au père de famille.

Cette formule a un nom de code : la "N 70" . Tous les détails en seront portés sous peu à l'attention du public par la presse et la radio. Les "Chevaliers du Coeur" attentifs à ce qui touche de près les enfants handicapés, ont accepté de verser une ou plusieurs primes, en lieu et place des parents, dans des cas malheureux bien précis et suivant des critères déterminés par le conseil d'administration de l'Amicale. De la sorte, l'enfant bénéficiaire ne sera préjudicié qu'au minimum. Il est à signaler que les allocations familiales ne sont pas taxables à l'impôt des personnes physiques mais, au contraire, les cotisations versées pour obtenir la rente sont immunisables, c'est-à-dire déductibles des revenus imposables.

Si l'on prend l'exemple des parents ne versant que le surplus d'allocations familiales auxquelles a droit l'enfant handicapé, on obtient une cotisation annuelle de 14.904 Fr. Avec de tels versements, le bénéficiaire aurait droit à une rente d'un certain montant, suivant les âges respectifs à la souscription du contrat. Par exemple, un père âgé de 30 ans avec un enfant de 5 ans, la rente serait de 30.720 Fr. La souscription d'un tel contrat en faveur d'un enfant handicapé est absolument sûre puisque l'opération est garantie par l'Etat. (C.G.E.R.)

J'espère avoir intéressé mes amis "chasseurs" parmi lesquels malheureusement certains ont des enfants handicapés. Je suis à leur entière disposition pour tout renseignement complémentaire qu'ils désireraient recevoir en leur signalant toutefois que ce service fonctionnera à partir du 10 mars.

Marcel WALGRAFFE
Adm-délégué des "Chevaliers du Coeur"
rue du Herdal, 162

5526 ROSEE

Tel : 082/68398 (de préférence le matin de 8 à 10 Hr.)

LES JEUNES NE VIENNENT PAS...

Lors de la dernière Assemblée Générale de notre Amicale, le Président National déplorait - à juste titre - l'absence des jeunes. Est-ce là un phénomène isolé que celui qui frappe notre Association ? Non, mille fois non.

Il suffit de voir des sociétés musicales ou dramatiques péricliter dans nos provinces par manque de relève de la part des jeunes ; ces sociétés sont condamnées à disparaître.

La tendance pour nous, les plus anciens, est d'accuser ces jeunes avec violence, de les traiter d'égoïstes dépourvus d'idéal et d'esprit social.

Cette attitude pour compréhensible qu'elle soit, est trop définitive pour être objective ; elle montre, de plus, un manque total de réalisme et ne peut aboutir qu'à enfoncer davantage dans l'échec ; si la relève n'est pas assurée, l'Amicale des Chasseurs à Pied est, comme la fanfare de mon village, condamnée à mort.

La solution la plus simple n'est-elle donc pas de réfléchir un instant au problème, sans passion stérilisante ?

Il est d'abord faux de dire que les jeunes ne sont que des égoïstes.

Les jeunes pensent à leurs intérêts immédiats : leurs transistors, leurs motos, leurs danses, leurs flirts, etc... Et qui leur a appris à revendiquer à toute occasion ?

Mais les jeunes vous prêtent avec une incroyable facilité leur transistor, leur moto, leur argent ; faites-en l'expérience si vous ne me croyez pas. Vous me prêteriez votre voiture, comme ça, sans rien dire, vous, l'ancien ? Le jeune, oui.

Il est aussi faux de dire que les jeunes n'ont aucun sens social.

Il faut être volontairement aveugle pour ne pas voir la profusion actuelle de clubs de jeunes, de maisons de jeunes, de groupes publics ou privés ; les jeunes de 1971 s'ennuient quand ils sont seuls ou isolés.

Alors, si les jeunes ne viennent pas, ce n'est pas pour les raisons que nous leur prêtons. Ils ne viennent pas parce que ce qui nous intéresse nous, ne les intéresse pas eux. Ils ne viennent pas à nos réunions parce que le moment qui nous intéresse, nous, pour nos réunions, ne les intéresse pas, eux. Venir le dimanche midi pour discuter de traditions de Régiments qu'ils ne connaissent pas, de cotisations ou de bonnet à floche, eh bien, soyons assez honnêtes et humbles pour le constater et l'admettre, cela ne les intéresse pas !

Alors, la solution ?

Faire ce que font tous les groupes modernes : créer un Comité de jeunes parallèle au Comité des anciens, Comité qui s'occupera spécifiquement des intérêts et des préoccupations des jeunes. Les partis politiques ont leurs "sections de jeunes" ; les syndicats ont leurs "section de jeunes" ; les groupes culturels ont leurs "sections de jeunes" ...

Le recrutement se fait donc par cette voie : et lorsque le jeune ne se sent plus assez jeune pour rester dans la section des jeunes, il bascule tout naturellement dans le groupe des anciens.

C'est ça la relève, non ?

Ma conclusion !

Ne ressassons pas nos rancœurs et nos regrets de voir la génération montante agir et penser autrement que nous. Essayons plutôt de la comprendre, de l'aider et de l'aimer ; elle viendra alors tout naturellement à nous et la relève sera assurée.

PS. : Pour ne pas être trop long et ne pas gaspiller de papier, je suis resté volontairement schématique . . . certains diront simpliste. Pour ceux qui le désireraient, il m'est très possible de m'expliquer plus longuement.

Luc CHASSEUR

Membre N° 286.

Note de la Rédaction :

Merci à notre ami Luc CHASSEUR pour son intervention lors de l'Assemblée Générale du 17 janvier 1971 et pour cet article. Le Conseil d'Administration est décidé à se pencher d'urgence sur la question des jeunes. Vous pouvez l'aider en nous faisant parvenir vos remarques et vos suggestions à ce sujet. Ceux qui désireraient prendre contact avec l'auteur de l'article ci-dessus peuvent le faire par l'intermédiaire de la Rédaction.

ON NOUS RÉPOND

Dans le courant du mois de décembre 1970, nous avons eu le douloureux devoir de présenter à plusieurs reprises des condoléances à l'occasion du décès d'anciens chasseurs à pied.

Il nous a été répondu de la façon suivante :

- De Madame Albert PIROT, Veuve de l'Ancien Chef de Corps du 2 Ch

" Madame Albert PIROT-DEMASSUE et la famille, très sensible aux marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de Monsieur Albert PIROT, vous en remercient bien sincèrement et vous prient de croire qu'elles leur ont été d'un précieux réconfort dans cette douloureuse épreuve. "

- De Madame Roland DEPRez, Veuve du Colonel de Réserve Honoraire Roland DEPRez

"

Marcinelle, le 26-12-70

Cher Monsieur BOURG,

Je viens de lire avec beaucoup d'émotion l'article que vous avez fait paraître dans votre journal de l'Amicale des Chasseurs concernant le décès de mon très cher mari.

Je vous en remercie de tout coeur ainsi que de la participation aux funérailles des membres de votre Amicale, entre autre celle du Lieutenant-Colonel de réserve DECKERS et de votre drapeau.

Avec ma reconnaissance pour toutes ces marques de sympathie vis-à-vis de mon cher défunt, , je vous prie de recevoir, Cher Monsieur BOURG, ainsi que Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(sé) Marthe DEPRez "

- Du Consul Général de FRANCE.

" Le Consul Général de FRANCE pour les Provinces du HAINAUT et de NAMUR, a l'honneur d'accuser réception du message de condoléances que le Commandant Jean BOURG et les Membres de l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied de Belgique lui ont fait parvenir à l'occasion du décès du Général de GAULLE.

Il les remercie, au nom de la FRANCE et en son nom personnel, d'avoir bien voulu s'associer ainsi au deuil qui frappe la Nation Française. "

.../...

- Du Président de la FEDERATION NATIONALE des Sociétés d'ANCIENS
CHASSEURS de FRANCE.

"

Monsieur le Commandant Jean BOURG
rue Spinois, 144

B - 6000 CHARLEROI

Mon Commandant,

Les membres du Bureau du Conseil Fédéral de la
FNAC et moi-même ont été très sensibles à votre carte du 11 no-
vembre dernier, nous exprimant les condoléances de votre Amicale
Nationale pour la mort du Général Charles de GAULLE.

Dès la parution du numéro de janvier 1971 de notre
organe de liaison LE COR DE CHASSE, nous vous en adresserons un
exemplaire où vous trouverez un article sur le Général de GAULLE
qui fut l'un des nôtres en commandant une Unité Chasseur, le 19ème
BCP.

Veillez croire, Mon Commandant, à l'assurance de
mes meilleurs sentiments chasseurs.

Le Président Fédéral

G. KAMINSKI

(sé)

CHASSEURS

par le Colonel J. OBORSKI

Nous commençons, dans ce numéro, la publication d'un ouvrage écrit par le Colonel e.r. J. OBORSKI, qui a commandé le 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied du 1^{er} mai au 15 juillet 1946.

Nous remercions vivement l'auteur d'avoir bien voulu nous confier son étude que nous présente, ci-dessous, le Colonel e.r. A. CLOETENS, Président de la Fraternelle des 1^{er} et 4^{me} Régiments de Chasseurs à Pied 1914 - 1918.

"Une étude particulièrement bien fouillée, dont le but, est de mettre en exergue la gloire qui peut et doit rejaillir sur les Chasseurs à Pied de toutes les époques.

Rien d'à peu près ; tout est précis, objectif et le lecteur se réjouira de constater le souci constant de l'auteur : être vrai en ne froissant aucune susceptibilité.

Puissent ces pages, riches en enseignements, figurer dans un prochain numéro du "Cor de Chasse", car bien des Chasseurs ne savent pas tout de leur passé et de leurs aînés.

Je souhaite aussi que la Belgique Militaire réserve le meilleur accueil au Chasseur."

BELOEIL, le 15 septembre 1969

(sé) A. CLOETENS

SOMMAIRE

NOM -- ORIGINE.
NECESSITE -- BESOINS.
TROUPES
TROUPES LEGERES.
CAVALERIE LEGERE.
INFANTERIE LEGERE.
CHASSEURS A PIED.
DESTINATIONS SPECIALES.
CHASSEURS PARACHUTISTES.
FORMATION.
HISTOIRE -- EVOLUTION.
CHASSEURS SUR MER.
CHASSEURS DANS LES AIRS.
UNIFORMES, ATTRIBUTS, INSIGNES, FANIONS.
CARACTERISTIQUES -- TRADITIONS.
FANFARES -- CLIQUES.
POPULARITE.
ARMEE BELGE -- Chasseurs à Pied, Carabiniers, Carabiniers Cyclistes,
Cyclistes, Chasseurs à Cheval.
AUTRES ARMEES -- Cyclistes.
GARDE CIVIQUE -- CHASSEURS ECLAIREURS.
CHASSEURS -- EPOQUE ACTUELLE.
CONCLUSION.

NOM -- ORIGINE.

Etymologiquement la dénomination "Chasseur" évoque l'action même de la chasse: poursuivre dans le but de détruire et par le fait même l'idée de rapidité et de légèreté.

Elle rejoint la forme primitive de la guerre où l'homme, avant de devenir un guerrier dans le sens propre du terme, était un chasseur. L'homme primitif, avant de devoir lutter contre d'autres hommes, a dû lutter contre des animaux de proie et instinctivement il a adopté ces méthodes de lutte dans celle contre l'homme, d'abord individuellement, puis groupés au sein des clans et tribus, la guerre étant le premier état naturel de l'homme au début des sociétés. Depuis bien longtemps la dénomination "Chasseur" a été employée dans les armées pour désigner des troupes légères, soit d'Infanterie, soit de Cavalerie.

.../...

NECESSITE-BESOINS.

Depuis les temps les plus reculés il y eut des armes lourdes et des armes légères. Dès l'apparition des armes à feu - XVI^e siècle - se substituant aux armes blanches d'estoc et de taille, l'armement subit une évolution constante aussi bien dans le domaine des armes lourdes que dans celui des armes légères. Cette évolution va dans le sens de la puissance et de la portée des armes, dans l'Artillerie notamment. C'est en fonction des armes que la tactique, art de ranger, de disposer et d'employer les troupes sur le terrain où elles doivent combattre, connaît ainsi une évolution pour ainsi dire parallèle à celle des armes. Le comportement de ceux qui doivent se servir d'une arme est lié aux caractéristiques de l'arme elle-même. La tactique règle l'usage des armes au cours de l'action. La manière de se servir d'une arme a autant d'importance que l'arme elle-même. Le facteur tactique est prédominant dans l'Art Militaire. L'utilisation du terrain est primordiale. A armement nouveau, tactique nouvelle. C'est pour répondre à des besoins que s'est imposé l'emploi de troupes spécialisées, ayant des missions bien déterminées et dotées d'un armement et d'un équipement répondant à ces besoins.

TROUPES.

La puissance de feu s'obtenait jadis, à l'époque des batailles rangées, des "Carrés", par l'utilisation de formations denses, massives, rigides et par le fait même lourdes; c'était l'Infanterie dite "de ligne", tandis que la puissance de choc était obtenue par l'emploi des charges de la Cavalerie lourde ou "Grosse Cavalerie". Cette mission était dévolue, en ordre principal, aux Cuirassiers, pesamment armés, montés sur de grands chevaux; ils existaient en France, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique jusqu'en 1863. Il existait aussi une cavalerie de ligne: les Dragons, en France, en Allemagne et en Angleterre. D'une façon générale la Cavalerie se composait de cavaleries lourde, mixte et légère. La Cavalerie mixte se composait essentiellement de Lanciers, armés pour la reconnaissance, le service d'éclaireurs et aussi pour la charge. Les Lanciers-Uhlans, dans les pays germaniques et les pays de l'Est étaient, en général, d'origine polonaise. Des Lanciers, d'origine polonaise, faisaient partie de l'Armée de Napoléon. Ils s'illustrèrent notamment en Espagne, à Somo-Sierra en 1808, dans une "Charge" restée célèbre. Les Lanciers furent supprimés en France en 1871. Ils furent remplacés plus tard par les Dragons armés de la lance. Les Lanciers existaient en Grande-Bretagne, notamment les célèbres Lanciers du Bengale de l'Armée des Indes, et en Belgique. En Allemagne, en Autriche, en Russie, ils s'appelaient Uhlans. En Pologne, Ulanis. Depuis longtemps déjà, les "Carrés" ont fait place aux formations diluées, souples, aux tirailleurs avec lesquels sont venus s'amalgamer les armes automatiques. Les Chars ont succédé à la Cavalerie pour le choc.

TROUPES LEGERES.

La puissance de feu étant obtenue par les formations denses de l'Infanterie et le choc par les formations lourdes de la Cavalerie, il s'avérait cependant indispensable que ces formations fussent protégées, couvertes par des formations légères, rapides, opérant en ordre dispersé, aptes à remplir des missions telles que les gardes : avant-garde, flanc-garde, arrière-garde, les reconnaissances, la poursuite et aussi tendre des embuscades, débusquer. D'où l'existence de l'Infanterie légère et de la Cavalerie légère. C'est surtout à cette dernière qu'incombait la mission d'assurer le service d'éclaireur à distance, grâce à sa mobilité et à son grand rayon d'action. Ce service se faisait au profit des grandes unités, tant la Cavalerie que l'Infanterie.

CAVALERIE LEGERE.

La Cavalerie légère était composée de troupes montées sur des chevaux légers. Comme la grosse Cavalerie et la Cavalerie mixte, elle était armée du sabre et du pistolet d'arçon. Les Lanciers et Uhlans, outre ces armes, étaient armés essentiellement de la lance. Dans la seconde moitié du 19^e siècle le mousqueton succéda au pistolet d'arçon. En France la Cavalerie légère comportait : des Chevaux-légers du XVII^e siècle à 1815, des chasseurs à cheval, des Hussards, des Chasseurs d'Afrique, des carabiniers à Cheval jusqu'en 1871. Il y avait des Hussards en Allemagne, les Hussards de la mort, en Hollande et en Grande-Bretagne. En Pologne, des Chevaux-légers constituaient la Cavalerie légère. En Belgique la Cavalerie légère comportait des guides et des Chasseurs à Cheval; cette Cavalerie quoique légère, était apte à charger suivant les circonstances.

INFANTERIE LEGERE.

L'Infanterie lourde, "de ligne", se déplaçait, lentement, occupait le terrain en formations denses, en quelque sorte en "ordre serré", ce qui créait la nécessité de se faire protéger, garder, couvrir et c'est pour répondre à ces besoins, pour remplir ces missions, que s'imposa l'emploi d'une "Infanterie légère", opérant en ordre "dispersé" plutôt que "serré", se déplaçant rapidement, se faufile, exploitent les terrains difficiles, accidentés, couverts. Ces hommes se rapprochaient du "chasseur" dans son sens exact, primitif et général, c'est-à-dire "celui qui chasse", et dans les Armées ces troupes d'Infanterie légère ont été généralement désignés sous l'appellation de "Chasseurs".

CHASSEURS A PIED.

Dans l'Armée française et dans l'Armée belge on les appela "Chasseurs à Pied" pour les différencier des "Chasseurs à Cheval" qui existaient déjà dans ces deux Armées. En Hollande il y avait les "Jagers", en Allemagne, les "Jäger", en Autriche, les "Jagers", en Italie, les "Bersaglieri" troupes d'élite, en Grande-Bretagne, les "Rifles", composés de "Riflemen" armés, à l'origine, des carabiniers à long canon. Cette Infanterie légère existe toujours : D.L.I. Division Light Infantry.

DESTINATIONS SPECIALES.

On a aussi donné le nom de "Chasseurs" à des troupes spéciales destinées aux opérations dans des régions particulières, accidentées, couvertes, les pays de montagne, certaines régions frontalières. En France, il y avait des "Chasseurs Alpains", l'Infanterie Corse; en Allemagne les "Bayerische Jäger" ou "Chasseurs Bavarois", les "Alpen Jäger", les "Chasseurs de Goslar" qui s'emparèrent de l'Elbrouz; en Autriche, sous l'Empire Austro-Hongrois, les "Tyroler Jäger" Chasseurs Tyroliens, les "Kaiserliche Jäger", Chasseurs impériaux; en Italie, les "Alpini" ou Chasseurs de Montagne; en Hollande, les "Limburgse Jagers"; en Belgique, les "Chasseurs Ardennais"; en Grande-Bretagne, les "Highlanders Light Infantry". Les Chasseurs Alpains, les Chasseurs Ardennais, les Limburgse Jagers, les Chasseurs de Montagne Italiens existent toujours.

CHASSEURS - PARACHUTISTES.

Dans les Armées modernes il existe une nouvelle sorte de "Chasseurs" : ce sont les Parachutistes, appelés, dans certaines armées "Chasseurs-Parachutistes"; les Allemands les désignant d'ailleurs sous la dénomination de "Fallschirmjäger". Ce nom leur convient d'ailleurs parfaitement, car le parachutiste, dès qu'il a touché le sol est un "Chasseur" dans toute l'acceptation du terme. Il agit et combat en isolé, puis fait partie de petits groupes. Il utilise au maximum le terrain. Son équipement et son armement sont légers, constitué essentiellement de la mitrailleuse. Sa mission rejoint celle de l'Infanterie légère et, pour paradoxal que cela puisse paraître, celui de la Cavalerie légère et jadis, en accomplissant certaines missions dévolues à cette dernière, qui notamment durant les campagnes de l'Empire, était fréquemment utilisée pour atteindre les arrières de l'ennemi ; afin de prendre celui-ci à revers et jeter la confusion.

FORMATION.

Les Chasseurs devant répondre à des besoins bien déterminés, il en découle qu'à mission spéciale doit correspondre une formation spéciale. Les Chasseurs devant agir généralement par fractions d'unités par petits groupes, voire isolément, ne connaissent pas le même coude à coude que l'Infanterie lourde de ligne. Devant, en maintes circonstances agir d'initiative, ils échappaient parfois "au rang" et au contrôle immédiat des Chefs; une forte discipline était indispensable, ce qui créait la cohésion et l'esprit de Corps qui firent vite des Chasseurs des Unités d'élite.

HISTOIRE - EVOLUTION.

Aux époques lointaines, les armées formaient des masses denses qui, après avoir pris position s'affrontaient sur un champ de bataille assez réduit. Les terrains d'opération s'étendirent, nécessitèrent des mouvements. L'utilisation de troupes spéciales à pied et à cheval, destinées dans le principe au service avancé et extérieur d'une armée s'imposa. En France, les Chasseurs à Cheval ont paru pour la première fois en 1740. En 1776, il en fut attaché un escadron à chacun des 24 Régiments de Dragons, pour couvrir les flancs et éclairer la route. Les Chasseurs à Pied entraient dans la composition d'une "Légion Franche Etrangère" qui fut créée après l'ancien régime et la disparition de la "Garde Suisse". Cette Légion fut créée par un décret du 26 juillet 1792. Sous le Consulat et sous l'Empire l'Armée Française comportait de nombreuses unités de Chasseurs. Le premier Chasseurs à Pied se distingua à LIGNY et à WATERLOO. Dans toutes les Armées il y avait des troupes d'élite qui allaient prendre la dénomination de "Chasseurs". La conquête de l'Algérie par la France vit la création d'une Cavalerie spéciale: "les Chasseurs d'Afrique". En France l'origine des Chasseurs à Pied actuels date de 1837. En 1838, les Compagnies sont réunies en Bataillons, qui, en 1839 s'appellent Bataillon de Tirailleurs de Vincennes, en 1840, ils s'appellent "Chasseurs d'Orléans" et en 1848 ils deviennent Chasseurs à Pied. Il en est de même dans les Armées prussiennes, autrichiennes, russes, des Pays-Bas, polonaise; et dans celle-ci les Régiments de Chasseurs à Pied se distinguèrent durant la guerre de l'indépendance de la Pologne en 1830 et la guerre de Crimée en 1854-1856, la "Division Polonaise des Cosaques" comptait des Régiments de Chasseurs à Pied, appelés "Rifles" par les Anglais, notamment le 1er et le 4me. En France, outre les "Chasseurs à Pied", il y avait des troupes qui s'y apparentaient en ce sens qu'il s'agissait de troupes d'Infanterie légère, aptes comme les Chasseurs à exécuter des mouvements rapides. C'étaient les "Voltigeurs". Les Voltigeurs étaient des soldats de petite taille, formant des compagnies d'élite qu'on plaçait à la garde des Bataillons. Les Voltigeurs, créés en 1808 furent maintenus jusqu'en 1864.

A l'époque où les Chasseurs remplissaient réellement le rôle de "Chasseurs" et opéraient au profit d'Unités d'Infanterie lourde, de ligne ou Grenadiers qui étaient protégés à grande distance par la Cavalerie légère, les "Chasseurs à Pied" constituaient la sûreté à distance rapprochée. Ils complétaient en quelque sorte le rôle joué par la Cavalerie légère ou la Cavalerie mixte, en remplissant les missions d'éclaireurs rapprochés. Contrairement à l'Infanterie de ligne, constituée en Régiments qui se fractionnaient en Bataillons, les Chasseurs, notamment en France, formaient des Bataillons composés d'un certain nombre de compagnies. Ces Bataillons constituaient organiquement des Corps, comme les Régiments d'Infanterie ou de Ligne. En Belgique, cependant, dès leur création les Chasseurs à Pied et les Carabiniers formaient des Régiments composés de Bataillons, tout comme les Régiments de Ligne. Alors que les Armées connurent dès la première guerre mondiale une évolution rapide, celle qu'elles connurent dans le courant du XIXe Siècle fut plutôt lente, notamment dans l'Infanterie où les formations lourdes devinrent plus légères par le fait que les anciens "Carrés", les formations linéaires, rigides, cédaient la place aux formations souples, à l'ordre dispersé, aux "Tirailleurs" occupant le terrain. Progressivement l'Infanterie de Ligne assure sa propre sûreté en assumant avec ses moyens et ses effectifs les missions spéciales dévolues à l'Infanterie légère, tandis que celle-ci, n'ayant plus ces missions spéciales à remplir, se rapprocha de l'Infanterie de Ligne dans sa composition, dans son armement, dans sa tactique. Les principes, doctrines, règlements qui dans les Armées régissaient l'utilisation, l'emploi, la tactique de l'Infanterie de Ligne et celles de l'Infanterie légère, furent unifiés dans le sens de l'Infanterie en général. Cette unification n'enleva cependant pas à l'Infanterie légère, aux Chasseurs, leurs caractéristiques : rapidité, souplesse, aptitude à utiliser les terrains difficiles, bref, celles des troupes d'élite. Les Chasseurs gardaient leur raison d'être. L'esprit de Corps, l'Esprit Chasseur restait intact, et aussi les Traditions. Tout comme les "Voltigeurs", les "Chasseurs" en France et en Belgique, étaient des soldats de petite taille, les "Petits Chasseurs" ont existé. Chez les belligérants, durant les deux guerres mondiales les Unités de Chasseurs se comportèrent brillamment, notamment comme unités de choc remplissant des missions spéciales.

CHASSEURS SUR MER.

Sur mer, les Marines de guerre sont composées aussi d'unités diverses lourdes et légères, répondant à des besoins divers. Ce sont les grosses unités, les unités de ligne, cuirassés de ligne et croiseurs de bataille, et les unités légères, qui sont en quelque sorte des "Chasseurs" formant les groupements de chasse, les contre-torpilleurs ouvrant la marche des escadres, chargés de les éclairer, de les escorter, de les protéger. Les unités navales qui ont pour mission de détruire les mines, sont des "Chasseurs de mines". La mer a aussi ses "Chasseurs" !

CHASSEURS DANS LES AIRS.

Dans toutes les Armées l'Aviation militaire était à l'état embryonnaire peu d'années avant la première guerre mondiale et naquit réellement dès le début de celle-ci. Se développant rapidement, elle dut aussi répondre à des besoins divers et de ce fait se scinda en une Aviation qu'on pouvait appeler lourde et en une autre légère. Ce qui les différençait, c'était l'usage et aussi les caractéristiques techniques des engins employés. Elles se rejoignirent cependant au point de former un tout, la seconde aidant la première et les deux se complétant. Les formations de bombardiers et de transport, vulnérables et lourdes, imposent l'usage d'une aviation légère, chargée de les protéger, de les couvrir, de les éclairer et de les escorter. C'est le rôle de l'Aviation de chasse, qui, dotée d'appareils rapides, souples, maniables, a pour mission de nettoyer le ciel. On retrouve dans les airs ce qui existe sur terre et sur mer, des "Chasseurs", mais ce qui

.../...

peu paraître paradoxal, c'est que l'Aviation de guerre dans son ensemble, la lourde comme la légère, est née de l'Aviation de Chasse.

Les premiers avions de combat étaient en quelque sorte des "Chasseurs" dont la mission consistait à voir et renseigner et, c'est occasionnellement qu'au cours de ces missions, ils s'affrontaient aux isolés, en combat singulier. Les pilotes étaient des chevaliers de l'air.

L'Aviation progressait, on en arriva aux combats de groupes menés par des unités spéciales, des escadrilles de "Chasseurs de l'air" visant à la maîtrise du ciel. Les "As" de 1914-1918 et de 1940-1945 étaient des "Chasseurs" !

Les Guynemer, Nungesser, Navarre, Warneford, Coppens, Beecke, von Richthofen, Immelman en 14-18 ; les Clostermann, Tuck, Townsend, Navotny, Galland en 40-45 étaient des "Chasseurs".

Depuis, le rôle de l'Aviation de chasse est devenu de plus en plus prépondérant, sa puissance s'étant accrue par l'usage de Chasseurs-Bombardiers.

Comme la terre, comme la mer, l'air a ses "Chasseurs".

Ce sont les Chasseurs de l'air qui, sur mer, partant de porte-avions, renforcent les unités légères de marine ouvrant la marche des escadres. Le rôle des "Chasseurs" de l'air s'est avéré essentiel dans toutes les opérations, dans les airs, sur terre et sur mer.

A Suivre.